

Demande de suspension de location, mi-décembre 2021 / mi-janvier 2022

Données du contrat	Contrat de location no
	Chantier
	Entreprise
	Rue, numéro
	Code postal, village

Période de location suspendue	Début
	Fin
	Emplacement des feux pendant la suspension de la location
	Nom / prénom du demandeur
	E-mail du demandeur

Conditions

La suspension de la location est accordé pour un maximum de 28 jours calendrier consécutives de la mi-décembre à la fin janvier. Les feux sont hors service pendant cette période (par exemple, l'arrêt d'un chantier à la fin de l'année). Les coûts de location pendant cette période s'élèvent à 10% du prix brut. Le contrat de location reste inchangé. La responsabilité du locataire reste en continue.

La demande de suspension de location se fait uniquement à l'aide de ce formulaire, au minimum cinq jours ouvrables, avant la date de suspension souhaitée. Après contrôle et acceptation de votre demande, vous en recevrez la confirmation par e-mail. Si l'arrêt des feux n'a pas lieu comme demandé, l'imoTRAFFIC AG doit en être informé immédiatement par e-mail. En cas de violation de ces conditions, l'imoTRAFFIC AG facturera la totalité de la location.

**Je certifie par la présente l'exactitude des données saisies dans cette demande.
Je confirme en outre avoir pris connaissances des conditions ci-dessus**

Lieu, Date

Signature